



Radio France

Pigistes **LA DRH BRICOLE...**

Paris, le 30/01/07

Jamais en panne d'idées en matière d'innovation sociale, surtout quand il s'agit de faire des économies, la DRH vient de lancer au mois de janvier une curieuse expérience. Les pigistes des rédactions de France Bleu Provence (Aix), Lorraine Nord (Metz) et Loire Océan (Nantes) sont priés de signer une **lettre contrat d'un nouveau genre** avant chacune de leur prestation.

Cette lettre mentionne clairement que le contrat en question est « à durée déterminée », donc **un CDD pour une journée. Mais la rémunération, elle, demeure de la pige** (pour mémoire : 61 à 82€ brut la pige).

La DRH dit vouloir généraliser à toutes les rédactions cette « expérience » d'ici juin prochain et explique qu'il s'agit d'avoir une trace des pigistes dans chaque station et de se mettre dans la légalité.

Le SNJ-CGT ne comprend pas l'utilité de ces contrats. Soit il s'agit de piges et ces contrats n'ont pas lieu d'être. Soit il s'agit de CDD et les signataires doivent être rémunérés en conséquence, avec les droits qui correspondent. Une journée de travail payée en CDD et une journée de travail payée une pige, ce n'est pas du tout la même chose !

Par ailleurs, cela peut s'apparenter à une entourloupe: en leur faisant signer des contrats à durée déterminée, la direction cherche à faire croire que les pigistes qui travaillent régulièrement dans les locales depuis des années sont de simples CDD utilisés pour des tâches occasionnelles ou dans des cas biens particuliers, alors que le recours aux pigistes cache bien souvent des emplois permanents !

Autrement dit, avec ces lettre-contrats, ils pourraient avoir plus de mal à se faire requalifier en CDI ou à faire valoir leurs droits à des indemnités de licenciement si Radio France décide de ne plus les employer. Ca non plus ce n'est pas rien, surtout par les temps qui courent.

La direction a en effet profité de l'accord de réduction de la précarité pour tailler de façon drastique dans les budgets piges et CDD des rédactions de France Bleu. Certains pigistes n'ont plus de travail et sont licenciés de fait après plusieurs années de collaboration régulière. Pour d'autres, le travail est fortement réduit, ce qui s'apparente aussi à une rupture de contrat et ce qui leur vaudra beaucoup moins d'indemnités en cas de licenciement dans le futur...

Dans un tel contexte la mise en place de ces contrats nous paraît une très mauvaise idée. C'est un bricolage sans fondement juridique et nos collègues pigistes n'y gagnent rien, ils peuvent au contraire y perdre. **Nous appelons la direction à y renoncer !**